



Demande d'avis en vue d'exercer une activité dans une zone vulnérable près d'un approvisionnement en eau potable municipale

En vertu de la partie IV de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*

En vertu de la **Loi de 2006 sur l'eau saine** (la *Loi*), une menace pour l'eau potable consiste en "une activité ou une situation qui affecte négativement - ou est susceptible de nuire à la qualité ou la quantité de - toute eau qui est ou peut être utilisée comme source d'eau potable". La *Loi* énumère les activités qui sont une menace pour l'eau potable si elles ont lieu dans certains secteurs, dans certaines circonstances.

Le responsable de la gestion des risques pour la région de protection des sources Raisin-Nation Sud examinera cette demande afin de déterminer si les activités liées à la demande peuvent poser un risque important pour la source d'eau potable municipale et si les politiques du Plan de protection des sources (PPS) de la région Raisin - Nation Sud s'appliquent. Les politiques du PPS gèrent les activités menaçant l'eau potable et protègent les sources d'eau potable municipales.

Selon une entente, la Conservation de la Nation Sud, en tant qu'Office de protection de la Nation Sud, agit comme Agent de la municipalité chargé des droits et de l'exécution en vertu de la partie IV de la *Loi*, en ce qui concerne le règlement des menaces à l'eau potable.

Coordonnées

Propriétaire _____

Adresse _____

☎ 1 _____ ☎ 2 _____

Fax _____ Courriel _____

Demandeur _____

Adresse _____

☎ 1 _____ ☎ 2 _____

Fax _____ Courriel _____

Méthode de contact préférée téléphone courrier courriel fax

Propriété

Numéro/Rue _____ Municipalité _____

Concession ____ Lot ____ Ancienne municipalité _____ No. de rôle _____

Type (*cochez les cases appropriées*) résidentiel commercial industriel agricole autre

Utilisation actuelle _____

Utilisation proposée _____

Développement proposé (sélectionnez toutes les approbations ci-dessous qui se rapportent à cette demande)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Permis de construction (y compris les permis pour systèmes septiques) | <input type="checkbox"/> Dérogation mineure |
| <input type="checkbox"/> Autorisation / morcellement | <input type="checkbox"/> Approbation de plan de site |
| <input type="checkbox"/> Modification au règlement de zonage | <input type="checkbox"/> Plan de lotissement |
| <input type="checkbox"/> Modification au Plan officiel | <input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez spécifier</i>) _____ |

Avez-vous demandé d'autres permis ou autorisations liés à l'aménagement proposé? O N

Si oui, veuillez spécifier lesquels _____



Description de l'activité

Décrivez ce que vous proposez de faire :

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a identifié les activités qui peuvent constituer une menace pour les sources d'eau potable. **Dans la liste ci-dessous, sélectionnez toutes les activités qui sont, peuvent être, ou seront associées à l'aménagement proposé sur la propriété en question.**

O ou N

Carburant (manipulation et / ou stockage)

- Combustible liquide ou mazout/huile (excluant le mazout/huile utilisé pour le chauffage)
- Mazout/huile utilisé pour le chauffage

Produits chimiques (manipulation et / ou stockage)

- Reliés à l'automobile
- Reliés au nettoyage à sec
- Fabrication et transformation industrielles
- Agents de nettoyage de catégorie industrielle
- Sel routier (stockage > 500 tonnes)
- Stockage de la neige (zone > 0,01 ha (environ 0,0247 ac ou 100 m²))
- Peintures, diluants, dégraissants, solvants, adhésifs, résines

Élimination des déchets

- Déchets liquides et solides bruts non traités provenant de fosses septiques et de réservoirs de stockage
- Déchets de raffinage du pétrole; déchets dangereux, liquides, industriels, municipaux, commerciaux et contenant des BPC
- Résidus miniers

Gestion des eaux pluviales

- Installations de gestion des eaux pluviales
- Installations de lavage de véhicules
- Rejets d'effluents des installations de traitement des eaux usées (par ex. les lagunes)
- Réseaux d'égouts sanitaires ou combinés à des égouts pluviaux et conduites connexes

Système d'égouts

- Traitement de moins de 10 000 L / jour (habitation unifamiliale ou autre utilisation à petite échelle)
- Traitement de plus de 10 000 L / jour

Agriculture

- Application, manipulation et stockage d'engrais ou de pesticides



- ○ Application et stockage de matières de source agricole
- ○ Application, manipulation et stockage de matières de source non agricole (par ex. les bio-solides)
- ○ Pacage, pâturage ou zone de confinement du bétail

Si une ou plusieurs des activités ci-dessus sont choisies, le responsable de la gestion des risques communiquera avec vous pour discuter de l'information supplémentaire nécessaire pour compléter votre demande.

Conditions générales

- Les avis ou lettres émis en vertu de l'article 59 de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* par la Conservation de la Nation Sud (CNS) sont non-transférables, et valables pour une période de cinq ans à compter de leur date d'émission.
- Des permis, approbations, etc., peuvent être exigés par d'autres agences avant de pouvoir entreprendre les activités qui peuvent être associées à cette demande.
- Un avis émis pour cette demande ne dispense pas le propriétaire / demandeur de respecter les autres lois, statuts, ordonnances, directives, règlements, approbations, etc. applicables, car ils portent sur les activités menées sur le terrain en question.
- Si les informations fournies sur ou avec cette demande sont jugées fausses ou erronées, ou deviennent fausses ou erronées, la CNS se réserve le droit d'annuler toutes les décisions et émissions antérieures suivant l'examen de cette demande.
- Si le demandeur n'est pas le propriétaire du bien visé, il peut être tenu de fournir une copie de cet avis ou de la lettre au propriétaire.
- Des renseignements complémentaires peuvent être nécessaires pour traiter cette demande, dont les coûts seront assumés par le demandeur.
- Une fois soumises, toutes les informations non personnelles liées à cette demande deviennent la propriété de la CNS et peuvent être utilisées par la CNS, ses municipalités membres et ses partenaires.
- Le public peut consulter les études, plans, rapports et textes liés à cette demande en soumettant une demande formelle en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56. L'accès est soumis à des exemptions statutaires.
- Un manque d'information peut retarder le traitement de cette demande.
- Le responsable de la gestion des risques peut entrer dans la propriété en question dans le but d'obtenir des renseignements et de surveiller tous travaux approuvés en vertu de la *Loi*.

Je, _____, par la présente, au meilleur de ma connaissance, atteste que tous les renseignements et / ou informations supplémentaires susmentionnés, ci-joint, sont véridiques et exacts et que j'ai le pouvoir d'engager la responsabilité de la corporation (le cas échéant).

Date _____

Signature _____

Propriétaire

Demandeur